

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
Grands équipements structurants et équipements de centres de recherche	1400

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code de la Recherche,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par délibération du Conseil régional,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant la Stratégie Régionale de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2021-2027 et le règlement d'intervention « Infrastructures de recherche ligériennes »,
- VU** la délibération du Conseil régional du 10 avril 2015 affectant une autorisation de programme de 400 000 € pour la réalisation de l'opération immobilière de réhabilitation et d'extension du laboratoire Le Mans Acoustique ;
- VU** la délibération du Conseil régional du 28 septembre 2015 affectant une autorisation de programme de 1 600 000 € pour la réalisation de l'opération immobilière de réhabilitation et d'extension du laboratoire Le Mans Acoustique ;
- VU** la délibération du Conseil régional du 30 septembre 2016 affectant une autorisation de programme de 6 000 000 € pour la réalisation de l'opération immobilière de réhabilitation et d'extension du laboratoire Le Mans Acoustique ;
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 27 septembre 2019 approuvant la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de l'Etat à la Région ;
- VU** la délibération du Conseil régional du 12 février 2021 approuvant la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre l'Etat et la Région concernant le projet immobilier LMAC ;
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du 14 décembre 2021,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors d'une séance du Conseil régional des 21 et 22 octobre,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1- Opération immobilière Le Mans Acoustique : surcoûts relatifs à la phase travaux du projet

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2022 d'une dotation de 2 100 000 euros d'autorisation de programme au titre du programme 1400 - Grands équipements structurants et équipements de centres de recherche.

AFFECTE

une autorisation de programme complémentaire de 2 100 000 euros au titre du programme 1400 'Grands équipements structurants et équipements de centres de recherche' pour l'opération immobilière Le Mans Acoustique(15D03250)

2- Grands équipements structurants et équipements de centres de recherche

APPROUVE

l'inscription au Budget Primitif 2022 d'une dotation de 7 095 000 euros de crédits de paiement d'investissement au titre du programme n°1400 « Grands équipements structurants et équipements de centres de recherche ».

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe Démocrates et progressistes

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 20/12/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs